



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUDE, , Dominique QUÉTEL, Guillaume LAFON, Angélique BANALES, Jean LAURENT, Danièle MOULIA, Michel BOITEL, Christine NADALIÉ, Zohra GALLIEN, Christophe LESTAGE, Eric ROBIN, Billy BLAZQUEZ, Thierry DUROUSSEAU, Julie EPELVA,

Ont donné procuration : Vincent JAUBERT à Sylvain LALANNE, Marianne WARNET à Angélique BANALES, Delphine JESSON à Julie EPELVA

Absents excusés : Jean-Michel LESCOMBE, Quentin MANCIET, Denis COURREGELONGUE, Sébastien MONRIBOT,

DELIB-2025-26

CESSION DE L'IMMEUBLE 19 RUE CAMILLE GODARD CADASTRE Parcelle AI89

Madame le Maire rappelle l'historique concernant la mise en vente de cet immeuble 19 rue Camille Godard et par délibération en date du 08 avril 2025, le conseil a de nouveau délibéré pour sa mise en vente au prix de 50000€, disant que les personnes intéressées par cette vente une fois connues dans les conditions fixées par Madame Le Maire, seraient désignées par tirage au sort comme futur acquéreur.

Pour rappel, il s'agit de la parcelle cadastrée AI89 d'une contenance de 68m², 19 rue Camille Godard à Macau sur laquelle est édifié un immeuble de 68m² à usage de garage à réhabiliter.

Madame le Maire indique qu'elle a fait afficher l'annonce sur différents supports y compris sur l'immeuble le 29 avril 2025. La date limite de remise des courriers des personnes intéressées était le 16 juin 2025.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu dans les délais les candidatures de :

- A. Pierre BARRATEAU et Alexandra BARONA
- B. Véronique PARIS

Sous réserve de l'avis des domaines, sollicité le 23 avril 2025,

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les candidatures, procède au tirage au sort, arrête la liste suivante :

1 ^{er}	Pierre BARRATEAU et Alexandra BARONA
2 ^{ème}	Véronique PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de vendre la parcelle cadastrée AI89 d'une contenance de 68m², 19 rue Camille Godard à Macau sur laquelle est édifié un immeuble de 68m² à usage de garage en l'état et à réhabiliter, au prix à 50000 (cinquante mille euros) hors frais d'acte ou toutes taxes à Pierre BARRATEAU et Alexandra BARONA, 33460 MACAU
- Précise qu'en cas de désistement des futurs acquéreurs la vente sera attribuée au suivant de la liste ci-dessus.
- Autorise Madame Le Maire ou son adjoint délégué aux finances à signer les documents et actes notariés relatifs à cette cession

Pour copie conforme au registre où sont les
signatures,
Fait à Macau, le 04 juillet 2025
Le Maire,
Chrystel COLMONT-DIGNEAU
A signé

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis à la préfecture de la Gironde ce jour,
- la liste des délibérations du conseil du 01 juillet 2025 dont celle-ci est affichée en mairie et publiée sur le site de la collectivité ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de ce jour.